

→ TIRAGE DU 25 MARS 2019

Contrats à combinaison de lettres

DBK EZL JCI RON CDF

Contrats GAN-PROGRÈS (Tarif 24), **G 12** (Tarif 30) et **GAN-SUCCÈS** (Tarif 46),
Contrats MULTICHANCES (Tarif 36) et **EURO-MULTICHANCES** (Tarif 48)

(voir modalités des tirages en page 4)

2063 2204 3119 3337 5591 8427* 3605**

Pour GAN-PROGRÈS, à condition d'avoir payé plus de : * 5 ans de cotisations / ** 10 ans de cotisations

Carnets Chance Épargne, Chance et Vie et Chance et Prévoyance (Tarif 13)
Contrats Capi-Chance (Tarif 15) **Contrats à capital croissant** (Tarif 18)
Contrats d'Épargne (Tarif 17) **Contrats Super Chance Épargne** (Tarif 19)

03.641 08.306 36.209 49.715 54.271 63.865 72.366 77.209 82.936 94.378
04.260 23.828 38.964 51.494 57.639 64.532 72.550 81.702 82.946 95.034
07.609 35.923 43.987 53.209 62.049 69.422 75.082 82.909 87.071 98.120

Numéros supplémentaires pour les quatre dernières catégories de contrats (Tarifs 15, 17 à 19)

15.384 15.990 19.312 30.794 51.049 51.694 52.027 68.723 90.582 94.174

68 171 euros ont été distribués à 5 clients

25 000 €

Mr HOUEIX R. Bouc Bel Air 13

12 500 €

Mr ZERBIB R. Courbevoie 92

10 671 €

Mme JARRY J. Vitre 35

10 000 €

Au PORTEUR Sury le Comtal 42

Mme DELFAU M. Bobigny 93

Contrats émis par la Caisse Fraternelle de Capitalisation, les Assurances Nationales Capitalisation, Gan Capitalisation et Gan Patrimoine.

MODALITÉS DES TIRAGES

Les tirages ont lieu en public et en présence d'un huissier, l'avant dernier jour ouvré de chaque mois, au Siège Social, sauf avis contraire publié au Journal Officiel.

1) Contrats portant des combinaisons de lettres.

Les tirages s'effectuent au moyen de 3 roues mobiles portant sur leur pourtour chacune des lettres de l'alphabet (sauf le W). Ces roues sont mises en mouvement 5 fois de suite au moins, de façon à désigner, en s'arrêtant, 5 combinaisons différentes de 3 lettres. Est ainsi garantie, à chaque tirage, 1 chance de sortie sur 3.125. Tous les contrats portant l'une quelconque des 5 combinaisons désignées par le sort sont immédiatement remboursés au capital garanti, s'ils remplissent les conditions prévues.

2) Contrats portant des combinaisons numériques de 5 chiffres (Tarifs 13, 15, 17 à 19).

Les tirages s'effectuent au moyen de 5 roues mobiles portant sur leur pourtour les 10 chiffres, de 0 à 9. Ces roues sont mises en mouvement de façon à désigner, en s'arrêtant, 30 nombres différents, nombres communs aux contrats du Tarif 13, du Tarif 15 et des Tarifs 17 à 19. Puis, elles sont à nouveau mises en mouvement de façon à désigner, en s'arrêtant, 10 nombres différents, nombres particuliers aux contrats des Tarifs 15 et 17 à 19. Est ainsi garantie, à chaque tirage, 1 chance de sortie sur 3.333 pour les contrats du Tarif 13 et 1 chance de sortie sur 2.500 pour les contrats des Tarifs 15 et 17 à 19. Tous les contrats portant un numéro dont les 5 derniers chiffres forment un des nombres désignés par le sort (30 pour le Tarif 13, 40 pour les Tarifs 15 et 17 à 19) sont immédiatement remboursés au capital garanti, s'ils remplissent les conditions prévues.

3) Contrats portant des combinaisons numériques de 4 chiffres (Tarifs 24, 30, 36, 46 et 48).

Les tirages s'effectuent au moyen de 4 roues

mobiles portant sur leur pourtour les 10 chiffres, de 0 à 9. Ces roues sont mises en mouvement de façon à désigner en s'arrêtant, 7 nombres de 4 chiffres. Toutefois, en ce qui concerne le Tarif 24, ne participent au tirage du 6^{ème} numéro que les contrats sur lesquels plus de 5 ans de cotisations ont été payées, et ne participent au tirage du 7^{ème} numéro que les contrats sur lesquels plus de 10 ans de cotisations ont été payées. Est ainsi garantie, à chaque tirage, une chance de sortie sur 2.000 pour les contrats du Tarif 24 âgés de 5 ans au plus, puis une chance de sortie sur 1.666 pour les contrats du Tarif 24 âgés de plus de 5 ans et de 10 ans au plus, et enfin une chance de sortie sur 1.428 pour les contrats du Tarif 24 âgés de plus de 10 ans. De même, est ainsi garantie, à chaque tirage, une chance de sortie sur 1.428 pour les contrats des Tarifs 30, 36, 46 et 48. Tous les contrats des Tarifs 24, 36, 46 et 48 dont le numéro de participation au tirage a été désigné par le sort sont immédiatement remboursés au capital garanti s'ils remplissent les conditions prévues. Tous les contrats du Tarif 30 portant comme numéro de participation au tirage un des 7 nombres désignés par le sort donnent lieu, s'ils remplissent les conditions prévues, au paiement d'une fraction du capital, ce paiement ne mettant pas fin au contrat.

CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR LES CONTRATS À PRIMES PÉRIODIQUES

Pour participer aux tirages, les contrats à primes périodiques ne doivent pas être l'objet d'un retard dans le paiement des primes de plus de 3 mois (1 mois en ce qui concerne les contrats des Tarifs 24, 30, 36, 46 et 48 émis par le GAN Patrimoine). Toutefois, les contrats des Tarifs 13 et 19 sur lesquels 5 années de primes au moins ont été payées continuent à participer aux tirages, même si les primes afférentes à ces contrats ne sont plus payées, et tant qu'ils ne font l'objet ni d'un rachat, ni d'une avance.